

N° 20

12 DÉC.
2002

Page 1
à 52

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

NUMÉRO SPÉCIAL

● PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE :
DISPOSITIFS DE JANVIER À JUILLET 2003

ministère

jeunesse
éducation
recherche



*P*ROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE : DISPOSITIF DE JANVIER À JUILLET 2003

SOMMAIRE

- 3 **Note de présentation**
N.S. n° 2002-268 du 5-12-2002 (NOR : MENA0202775N)
- 5 **Liste des dispositifs se déroulant de janvier à juillet 2003**
- 6 **Liste des dispositifs 2002 se poursuivant en 2003**
- 8 **Fiches des dispositifs se déroulant de janvier à juillet 2003**
- 8 Domaines pédagogique et éducatif
- 13 Domaines administratif, juridique et financier
- 19 Éducation à la santé, prévention, hygiène et sécurité
- 29 Ingénierie de formation
- 34 Adaptation à l'emploi
- 35 Rencontres interprofessionnelles de service public
- 39 Actions de formation "hautes technologies de l'informatique"
- 44 **Programme national de pilotage : rappel des actions programmées pour le 2ème semestre 2002**
- 47 **Modalités de candidature et d'inscription aux dispositifs du PNP**
- 47 Note technique à l'attention des candidats
- 49 Note technique à l'attention des services académiques de formation



Directrice de la publication : Catherine Rouillé - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef** : Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction** : Micheline Burgos - **Préparation technique** : Monique Hubert - **Chef-maquettiste** : Bruno Lefebvre - **Maquettistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Éric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : **Délégation à la communication**, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS** : **CNDP Abonnement**, B-750 - 60732 SITE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

NOTE DE PRÉSENTATION ANNÉE 2002-2003 - DEUXIÈME PARTIE

N.S. n° 2002-268 du 5-12-2002

NOR : MENA0202775N

RLR : 613-1

MEN - DPATE D2

■ Le programme national de pilotage, dont le B.O. spécial n° 12 du 19 mai 2002 présentait la première partie, s'achève avec la présente publication. Celle-ci détaille les dispositifs allant de janvier à juillet 2003, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils se poursuivent et se terminent pendant cette période.

Cette publication marque la fin d'un cycle de trois PNP qui ont été organisés à partir de la lettre de cadrage du 23 décembre 1999, en permettant au niveau national d'accompagner les évolutions du système et de développer son rôle d'impulsion et de régulation.

Qu'il s'agisse des questions pédagogiques et éducatives, des évolutions dans les domaines administratif, juridique et financier, des questions ayant trait à la santé, à la prévention, à l'hygiène et à la sécurité, d'adaptation à l'emploi ou d'ingénierie de formation, l'offre de formation a été structurée autour des quatre priorités indiquées dans la lettre de cadrage : la gestion qualitative des ressources humaines, les technologies de l'information et de la communication, la mise en place des réformes et le renforcement de la formation continue des personnels d'encadrement.

Ce dernier objectif devrait connaître un développement notable pendant la période qui s'ouvre. Dans un contexte de déconcentration et de responsabilisation accrue des personnels, les missions des cadres de l'éducation nationale sont en pleine mutation. La formation doit faciliter leur nécessaire adaptation et ceci, dans plusieurs directions.

En premier lieu, elle peut aider les personnels d'encadrement à développer des compétences transversales, indispensables au pilotage des organisations complexes. Cette évolution vers une culture commune est déjà largement amorcée et elle constitue un important facteur de cohésion et de remotivation, alors que le monde éducatif éclaté est à la recherche de solidarités institutionnelles. Cette approche intercatégorielle permet aussi d'améliorer la qualité du service en substituant des solidarités d'objectifs aux solidarités d'appartenance, qui sont encore très résistantes.

Dans les dispositifs organisés pour les personnels d'encadrement, la gestion qualitative des ressources humaines reste un objectif prioritaire, et particulièrement les formations au management,

au pilotage des équipes, au dialogue social, qui pourront aider ces personnels dans le domaine relationnel.

Enfin, on commence à peine à mesurer l'ampleur des changements qu'entraîneront, dans un avenir proche, la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances et la généralisation du contrôle de gestion. Là encore, la formation continue des personnels, au niveau national, jouera un rôle moteur pour

accompagner cette révolution des mentalités et des pratiques, en contribuant à l'efficacité du service public d'éducation.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
La directrice des personnels administratifs
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

LISTE DES DISPOSITIFS DE JANVIER À JUILLET 2003

PAGE		IDENTIFIANT
p. 8	Domaines pédagogique et éducatif - Personnel de direction et d'inspection : le pilotage partagé de l'EPLÉ - Intégration des TICE dans l'enseignement primaire - Les assises de SOFT : enseigner, former, apprendre avec les réseaux	02NDFP0050 02NDFP0051 02NDFP0052
p. 13	Domaines administratif, juridique et financier - Séminaire des équipes "conseil aux EPLÉ" - Vigilance juridique et développement des sites web - Modernisation du patrimoine - Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : le contrôle de gestion de la fonction achats	02NDFP0053 02NDFP0054 02NDFP0055 02NDFP0056
p. 19	Éducation à la santé, prévention, hygiène et sécurité - Les TICE au service de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans le premier et dans le second degré - Prévention et traitement des atteintes sexuelles - Les établissements face aux risques majeurs - Prévention des dépendances : animation du réseau - Hygiène et sécurité en académie : formation et dispositifs	02NDFP0057 02NDFP0058 02NDFP0059 02NDFP0060 02NDFP0061
p. 29	Ingénierie de formation - Programme FODAD : animer, former, apprendre : une autre approche de l'ingénierie centrée sur l'utilisation des technologies d'information et de communication	02NDFP0062
p. 34	Adaptation à l'emploi - Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur - Agents comptables d'établissement public d'enseignement supérieur	02NDFP0063 02NDFP0064
p. 35	Rencontres interprofessionnelles de service public - Rencontres interprofessionnelles de service public dans le cadre du réseau des écoles de service public	02NDFP0065
p. 39	Actions de formation "hautes technologies de l'informatique" destinées aux personnels informaticiens des services académiques et de l'administration centrale - Les séminaires et journées techniques - Les sessions de formation	

LISTE DES DISPOSITIFS 2002 SE POURSUIVANT EN 2003

Ce tableau indique les dispositifs, modules ou sessions, déjà programmés en 2002 (B.O. spécial n° 12 du 9 mai 2002), se déroulant au cours du 1er semestre 2003.

N.B. :

- les inscriptions pour ces formations sont closes, l'identifiant n'est signalé qu'à titre de rappel ;
- les dates et lieux ont été réactualisés depuis la dernière parution.

Réseau des directeurs des relations et ressources humaines Module 2 : à Paris ; date à préciser	02NDFP0016
Professionalisation des documentalistes des services académiques de formation des personnels Module 2 : du 7 au 9 janvier à la SDFP	02NDFP0017
Formation des maîtres de stage des médecins de l'éducation nationale stagiaires Module 2 : du 21 au 22 janvier à Rennes (ENSP)	02NDFP0018
IEN ET/EG recrutés sur liste d'aptitude Module 2 : 26 au 28 mai à la SDFP	02NDFP0027
IEN-ET/EG nommés sur un poste administratif et financier en apprentissage Module 2 : du 7 au 8 janvier à la SDFP	02NDFP0028
IEN-ET/EG nommés sur un poste de formation continue Module 2 : du 7 au 8 janvier à la SDFP	02NDFP0029
IEN-ET/EG conseillers d'un inspecteur d'académie nommé en 2002 Module 2 : du 8 au 9 janvier à la SDFP	02NDFP0030
Directeurs de CIO nommés au 1er septembre 2001 Module unique : du 10 au 14 mars à la SDFP	02NDFP0031
Directeurs de CIO nommés au 1er septembre 2002 Module 2, session 2 : du 19 au 23 mai à la SDFP	02NDFP0032
Secrétaires généraux d'académie et secrétaires généraux d'académie adjoints Module 1 : dans la semaine du 20 au 24 janvier à Paris Module 2 : à déterminer	02NDFP0033
Secrétaires généraux d'inspection académique Module 1 : dans la semaine du 27 au 31 janvier à Paris Module 2 : à déterminer	02NDFP0034

CASU nommés sur liste d'aptitude au 1er septembre 2002 Module 2 : du 4 au 6 février à la SDFP Module 3 : du 2 au 4 avril à la SDFP	02NDFP0037
Formation à la prise de fonction d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel Groupe 2 : du 21 au 23 janvier à la SDFP	02NDFP0041
Conseiller technique de service médical, infirmier ou social en poste à responsabilité dans les services académiques ou départementaux Module 2 : du 24 au 28 mars à la SDFP	02NDFP0043
Techniciens de l'éducation nationale Module 2 : du 4 au 6 février à Toulouse Module 3 : du 13 au 15 mai à Toulouse	02NDFP0044
Agents des services des pensions et des validations de services auxiliaires Module 2 : à déterminer	02NDFP0046

FICHE DES DISPOSITIFS SE DÉROULANT DE JANVIER À JUILLET 2003

DOMAINES PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

IDENTIFIANT
02NDFP0050

PERSONNELS DE DIRECTION ET D'INSPECTION :
LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE PARTAGÉ DE L'EPLÉ

Objectif du dispositif : favoriser la coordination et la concertation entre les différents acteurs qui interviennent dans l'organisation et le pilotage pédagogique de l'EPLÉ.

Pilote : Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels.

Campagne d'inscription : sans candidature

Nombre de places : 180

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser de nouvelles relations dans le cadre du conseil et de l'aide aux établissements.
- Déterminer pour les personnels de direction et d'inspection des objectifs pédagogiques communs et transversaux.

Contenu :

- L'organisation pédagogique de l'EPLÉ : état des lieux.
- La mise en œuvre d'un pilotage pédagogique partagé :
 . complémentarité des personnels de direction et d'inspection ;
 . état des actions de formation engagées en académies.

Public cible : pour chaque académie.

- le doyen des IA-IPR.
- le coordonnateur des IEN-ET/EG ou un IEN-ET/EG le représentant.
- deux IA-IPR dont un IA-IPR-EVS.
- un CASU comptable et/ou gestionnaire d'EPLÉ.
- un personnel de direction ayant en charge la formation des personnels d'encadrement.

Forme/Modalités : Stage présentiel

Responsables pédagogiques :

- L'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.
- La DPATE (sous-direction de la formation des personnels).

Module obligatoire

Nombre de participants : 180

Durée en heures : 12

Session:

Dates : 3 et 4 avril 2003

Lieu : Paris

IDENTIFIANT
02NDFP0051

INTÉGRATION DES TICE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Objectif du dispositif :

Depuis plusieurs années, diverses mesures ont engagé les enseignants à intégrer les TICE dans les différentes disciplines et dans leurs pratiques pédagogiques. Les nouveaux programmes d'enseignement de l'école primaire (B.O. hors-série n° 1 du 14 février 2002), mis en place dès la rentrée 2002, intègrent désormais les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des activités scolaires, ainsi que les compétences du "Brevet Informatique et Internet" (B2I). Dans cette phase de généralisation, ce séminaire a pour objectif de produire une base de travail collaboratif, autour des éléments nécessaires à l'intégration des TICE dans l'enseignement primaire. Les contenus élaborés pourraient servir à la formation des personnels d'encadrement et chargés de mission (en particulier IEN et CTICE) et à la constitution d'un réseau d'aides et d'échanges.

Pilotes :

- direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels ;
- direction de la technologie, sous-direction des technologies éducatives et des technologies de l'information et de la communication.

Campagne d'inscription : sans candidature

Nombre de places : 30

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques :**

- Définir les conditions et les compétences nécessaires à l'enseignant pour la mise en œuvre des TICE dans les nouveaux programmes de l'école primaire.
- Élaborer une base de contenus de formation pour les formateurs et les chargés de mission TICE.
- Définir des axes de travail pour l'amélioration de la diffusion et de la mutualisation des pratiques.

Contenu :

- État de la recherche sur les usages et les ressources.
- Analyse de scénarios pédagogiques (outils, usages et ressources).
- Projets nationaux du S3IT (système d'information du 1er degré, environnements de travail, S2I2E, etc.) : réflexion sur l'articulation et la place de ces projets dans l'enseignement primaire.
- Étude des aspects institutionnels et financiers : législation, chapitres budgétaires, rapports avec les collectivités territoriales, conventions, etc.
- Réalisation d'une première production destinée à être complétée de manière collaborative.

Public cible :

- Responsables de formation en académie.
- IEN 1er degré.
- Chargés de missions TICE.
- Cadres administratifs d'inspection académique.

Forme/Modalités : stage présentiel

Responsables pédagogiques :

- Jean-Jacques Latouille, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).
- Alain Le Pape, chef de bureau des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement scolaire.

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 12

Session :

Dates : 5 et 6 février 2003.

Lieu : sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

IDENTIFIANT
02NDFP052

LES ASSISES DE SOFT "ENSEIGNER, FORMER, APPRENDRE AVEC LES RÉSEAUX"

Objectif du dispositif :

Développer les compétences professionnelles des cadres pédagogiques (inspecteurs et personnels de direction) et des cadres administratifs, dans un contexte d'évolution marquée des réseaux, à tous les niveaux du système éducatif.

Pilotes :

- direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels ;
- direction de la technologie (SDTICE) ;
- CRDP Poitou-Charentes ;
- inspection générale de l'éducation nationale.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 15 janvier 2003.

Nombre de places : 200

Durée moyenne estimée : 12 heures

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser les échanges de pratiques, faire le point sur le développement des usages et des apports des réseaux dans le système éducatif, mesurer les implications de leur généralisation tant sur le plan pédagogique qu'économique et juridique.
- Sensibiliser aux évolutions en cours et à venir, dans les domaines de l'organisation du système éducatif, des pratiques professionnelles, des relations avec les usagers et des partenaires de l'école.

Contenu : Programme prévisionnel

Trois tables rondes :

- réseaux et transformations du système éducatif.
- réseaux : quel modèle de développement économique ?
- réseaux et organisation des EPLE.

Des ateliers :

- les "métiers" à l'heure des réseaux (élèves, enseignants, cadres).
- les pratiques pédagogiques, les modalités de formation à l'heure des réseaux.
- les environnements numériques de travail.
- le développement des réseaux et la vigilance juridique.
- l'évaluation de l'impact des technologies de l'information et de communication en général, des réseaux en particulier.
- les relations partenariales à l'heure des réseaux.

Public cible : personnels d'encadrement pédagogique et administratif de l'éducation nationale-responsables de la formation des personnels

Forme/Modalités : 1 conférence-3 tables rondes-2 séries de 10 ateliers.

Responsable pédagogique : groupe de pilotage des Assises de SOFT.

Module obligatoire

Nombre de participants : 200

Durée en heures : 12

Dates : du 4 au 5 avril 2003

Lieux :

- Palais des Congrès du Futuroscope ;
- Sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

DOMAINES ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET FINANCIER

IDENTIFIANT :
02NDFP0053

SÉMINAIRE DES ÉQUIPES "CONSEIL AUX EPLE"

Objectif du dispositif :

Permettre une professionnalisation des personnels exerçant la fonction de conseil dans l'ensemble des académies par une mutualisation des expériences et des pratiques.

Pilote :

Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 15 janvier 2003.

Nombre de places : 80

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques :

Faire le point sur les questions d'actualité et améliorer ses connaissances et ses pratiques.

Contenu :

- Échanges et approfondissement des pratiques.
- Mise à jour des connaissances techniques en fonction des évolutions récentes.
- Exposé de la doctrine nationale sur les questions d'actualité.

Le contenu du séminaire sera précisé en fonction des impératifs du moment et des demandes des personnels concernés.

Public cible : personnes faisant partie de la cellule conseil aux EPLE de leur académie.

Forme/Modalités : Séminaire national

Responsable pédagogique : Jo-Michel Dahan, chef du bureau DAF A3.

Nombre de participants : 80

Durée en heures : 12

Session :

Dates : du 25 au 27 mars 2003

Lieu : Académie de Toulouse.

IDENTIFIANT :
02NDFP0054**VIGILANCE JURIDIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES SITES WEB****Objectif du dispositif :**

Développer les compétences professionnelles, en terme de vigilance juridique, des responsables de la mise en ligne des sites web des académies et des IUFM, dans le domaine particulier du droit de l'Internet et du multimédia.

Pilotes :

- direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels ;
- direction de la technologie, sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation ;
- direction des affaires juridiques, sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement scolaire.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 14 mars 2003.

Nombre de places : 90

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques :**

- Approfondir les connaissances relatives à la législation et à la jurisprudence en matière de création et de diffusion de contenus, notamment multimédia, sur internet via un site web ou sur tout autre support numérique, de gestion d'échanges, de diffusion de données publiques ou à caractère personnel.
- Développer les capacités à répondre aux demandes d'aide et de conseil, voire de formation.

Contenu :

- Apports sous forme de conférence en matière de législation et de jurisprudence sur les thèmes de la propriété littéraire et artistique, la responsabilité des différents acteurs de l'Internet, la protection de la vie privée et des données publiques ou à caractère personnel.
- Travaux d'ateliers sur des cas pratiques.
- Point d'actualité juridique et législative.

Un espace web d'informations et d'échanges sera mis à la disposition des stagiaires.

Public cible : dans chaque académie, le responsable de la mise en ligne des contenus institutionnels et le responsable de la mise en ligne des contenus pédagogiques, dans chaque IUFM, le responsable de la mise en ligne sur le site WEB.

Forme/Modalités : conférences - ateliers

Responsables pédagogiques :

- Jean Duchaine, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).
- Alain Le Pape, chef de bureau des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement scolaire.
- Stéphanie Gutierrez, du bureau DAJ A1.

Module obligatoire

Nombre de participants : 90

Durée en heures : 12

Session :

Dates : du 21 au 22 mai 2003

Lieu : Paris

IDENTIFIANT :
02NDFP0055**MODERNISATION DU PATRIMOINE****Objectif du dispositif :**

Accompagner l'introduction du nouveau code des marchés publics en matière de travaux publics.

Pilote : direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 14 mars 2003.

Nombre de places : 60

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques :**

Permettre aux ingénieurs régionaux de l'équipement, conseillers techniques des recteurs d'affiner leur connaissance du nouveau code des marchés publics, afin de pouvoir être en mesure de passer des marchés de travaux efficaces.

Contenu : gestion matérielle et patrimoniale.

Public cible : Conseillers techniques, ingénieurs régionaux de l'équipement et chefs des services de logistique des rectorats.

Forme/Modalités : stage présentiel

Responsables pédagogiques :

- Annie Bréard, chef du bureau DA A7.
- Thierry Bergeonneau, chef du bureau DPD B1.

Module obligatoire

Nombre de participants : 60

Durée en heures : 12

Session :

Dates : 15 et 16 mai 2003

Lieu : académie de Nancy-Metz.

**IDENTIFIANT :
O2NDFP0056**

**LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES (LOLF) :
LE CONTRÔLE DE GESTION DE LA FONCTION ACHATS**

Objectif du dispositif :

À terme, la réforme de la loi organique relative aux lois de finances nécessitera la généralisation des pratiques de contrôle de gestion. Dès à présent, il paraît opportun de développer ces pratiques au sein d'un rectorat, d'une inspection académique ou d'un EPLE en optimisant la performance économique des achats.

Cette première démarche réalisée en collaboration avec quelques académies volontaires devrait permettre de généraliser une méthodologie à l'ensemble des autres académies.

Pilote : direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 15 janvier 2003.

Nombre de places : 45

Durée moyenne estimée : 6 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques :

Repérer le domaine d'action, en déterminer les limites, analyser les besoins et les contraintes, dans le cadre d'une démarche de contrôle de gestion.

Bâtir une série d'indicateurs et de méthodes de contrôle.

Évaluer les résultats produits par la démarche et les formaliser.

Contenu :

La démarche du contrôle de gestion (objectifs, contrôle, évaluation) appliquée à deux domaines précis : téléphonie et reprographie.

Public cible : secrétaires généraux d'académie, contrôleurs de gestion en rectorat, responsables de divisions de rectorat, secrétaires généraux d'inspection académique et équipe de direction d'EPL d'académies volontaires.

Forme/Modalités : formation-action.

Responsable pédagogique : Nicolas Sizaret, cellule des consultants internes à la DA.

Module obligatoire

Nombre de participants : 45

Durée en heures : 36

Session 1

Dates : mars 2003

Lieu : Paris

Session 2**Dates :** mars 2003**Lieu :** Paris**Session 3****Dates :** avril 2003**Lieu :** Paris**Session 4****Dates :** avril 2003**Lieu :** Paris**Session 5****Dates :** mai 2003**Lieu :** Paris**Session 6****Dates :** mai 2003**Lieu :** Paris

ÉDUCATION À LA SANTÉ, PRÉVENTION, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

IDENTIFIANT :
O2NDFP0057

**LES TICE AU SERVICE DE L'ADAPTATION ET DE L'INTÉGRATION
SCOLAIRES DANS LE PREMIER ET DANS LE SECOND DEGRÉS**

Objectifs du dispositif :

Le plan triennal en faveur de l'accès à l'autonomie des personnes handicapées présenté par le Premier ministre le 25 janvier 2000, prévoyait l'attribution de 170 millions de francs pour l'achat de matériel pédagogique susceptible d'aider à l'accueil des élèves handicapés dans les écoles. Ce plan d'équipement en matériel spécialisé technologique et pédagogique requiert la sensibilisation et l'information des acteurs ainsi que la formation des utilisateurs.

Ce dispositif permettra au personnel d'encadrement (statutaire et fonctionnel) de dresser un bilan d'étape, de découvrir les nouveaux matériels et de réfléchir aux dispositifs de formation et d'animation à mettre en place. Il leur permettra aussi d'être des personnes ressources et d'exercer leur mission de conseil dans ce domaine auprès des recteurs et des IA-DSDEN.

Ce séminaire entre dans le cadre de la préparation du séminaire des inspecteurs conseillers TIC.

Pilotes :

- direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels ;
- direction de la technologie, sous-direction des technologies éducatives et des technologies de l'information et de la communication.

Campagne d'inscription : sans candidature.

Nombre de places : 40

Durée moyenne estimée : 4 jours

MODULE 1 : ÉTUDE DES OUTILS UTILISÉS ET DES PRATIQUES MISES EN ŒUVRE

Objectifs pédagogiques :

- Recenser les pratiques existantes, les logiciels utilisés, les difficultés rencontrées.
- Définir des pistes de travail pour mutualiser la connaissance des logiciels et des pratiques, pour créer un centre de ressources.

Contenu :

- Élaboration du cadre de réalisation d'un premier bilan de situation en académie.
- Recensement et analyse de quelques usages des TICE en classe, favorisant l'intégration d'élèves handicapés (intégration en milieu ordinaire, milieu spécialisé, CLIS, UPI...).

- Réflexion sur l'aide à apporter aux élèves handicapés avec l'utilisation des TIC :
 - . quelles spécificités des logiciels ?
 - . quelles adaptations des outils existants ?
- Présentation des caractéristiques principales des logiciels adaptés et des recommandations existant en termes d'accessibilité.

Public cible :

- Responsables de formation en académie.
- IA-IPR et IEN disciplinaires.
- IA-IPR EVS.
- IEN-AIS.
- IEN 1er degré.
- Personnels de direction.
- Médecins conseillers techniques.
- Assistants sociaux conseillers techniques.
- Formateurs IUFM dans le domaine de l' AIS.

Prérequis du public : Connaître soit l' AIS, soit l' usage des TIC.

Forme/Modalités : Stage présentiel.

Responsable pédagogique : Jean-Jacques Latouille, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).

Module obligatoire

Nombre de participants : 40

Durée en heures : 12

Session

Dates : 22 et 23 janvier 2003

Lieu : sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

MODULE 2 - FORMATION, ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT**Objectifs pédagogiques :**

- Déterminer les besoins de formation et d'information ainsi que les actions à mettre en place au service des établissements et des enseignants accueillant des élèves handicapés.
- Identifier des types de dispositifs à mettre en œuvre en fonction des besoins repérés.

Contenu :

- Analyse des bilans réalisés en académie.
- Recherche des stratégies possibles pour favoriser la conception d'actions de formation en académie.

Public cible :

- Responsable de formation en académie.
- IA-IPR et IEN disciplinaires.
- IA-IPR EVS.
- IEN-AIS.
- IEN 1er degré.
- Personnels de direction.
- Médecins conseillers techniques.
- Assistants sociaux conseillers techniques.
- Formateurs IUFM dans le domaine de l'AIS.

Prérequis du public : connaître soit l'AIS, soit l'usage des TIC.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : Jean-Jacques Latouille, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).

Module obligatoire

Nombre de participants : 40

Durée en heures : 12

Session

Dates : 13 et 14 mai 2003

Lieu : sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

IDENTIFIANT :
02NDFP0058**PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES ATTEINTES SEXUELLES****Objectif du dispositif :**

Permettre à des équipes ressources d'organiser des actions de formation continue pour les personnels du second degré (encadrement, éducation, enseignement, ATOS) à propos de la prévention et du traitement des atteintes sexuelles.

Pilotes :

- direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels ;
- direction de l'enseignement scolaire, sous direction des établissements et vie scolaire, bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 14 mars

Nombre de places : 210

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques :**

Donner à des équipes ressources les outils pour organiser des actions de formation continue pour les personnels du second degré (encadrement, éducation, ATOS) à propos de la prévention et du traitement des atteintes sexuelles.

Contenu :

- Les atteintes sexuelles chez les adolescents (victimes ou auteurs) :
 - . manifestations ;
 - . repérage ;
 - . conséquences.
- Les aspects juridiques.
- Le traitement des situations.
- Les partenariats.
- Une projection d'un film ("L'ombre d'un doute") suivie d'un débat.
- Des ateliers d'études de cas (à partir des expériences des stagiaires) et d'ingénierie de formation :
 - . atelier "traitement de situation et partenariat" ;
 - . atelier "élaborer et animer une formation sur ce thème" (méthodologie et ingénierie de formation).

Public cible :

- responsable académique de formation.
- proviseur vie scolaire.
- IA-IPR établissement vie scolaire.
- Conseillers techniques du recteur : médecin, infirmière, assistant social.
- Responsable de la cellule juridique.

Forme/Modalités : séminaire national

Responsables pédagogiques :

- Nadine Neulat, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention (DESCO B4).
- Sylvie Pouget, chargée de mission au bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention (DESCO B4).
- Pascale Bouvet, conseillère technique de service social, chargée du service social des élèves (DESCO B4).
- Pierre Cammarata, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).
- Jean-Jacques Latouille, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).

Module obligatoire

Nombre de participants : 210

Durée en heures : 12

Session

Dates : du 5 au 7 mai 2003

Lieu : sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

IDENTIFIANT :
02NDFP0059**LES ÉTABLISSEMENTS FACE AUX RISQUES MAJEURS****Objectif du dispositif :**

L'efficacité de l'action à conduire en vue d'améliorer la sécurité des personnes implique, quel que soit le risque concerné - domestique, routier, majeur -, de prendre en compte les notions d'évaluation, de prévention, de mise en sûreté, de premiers secours.

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a publié dans son B.O. du 30 mai 2002 à destination de l'ensemble des écoles et des établissements, un guide pour l'élaboration d'un "Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs".

Il paraît donc pertinent de réunir les différents acteurs concernés, notamment ceux qui ont en charge ces questions de sécurité et assurent des fonctions diverses au sein du MJENR, afin d'engager une réflexion commune et de renforcer une articulation cohérente des réponses apportées.

Pilotes :

- direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels ;
- direction de l'enseignement scolaire ;
- Observatoire national de la sécurité ;
- ministère de l'écologie et du développement durable.

Campagne d'inscription : procédure spécifique pour les candidatures en académie (cf. page 47 : Modalités de candidatures et d'inscription aux dispositifs du PNP).

Nombre de places : 320

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques :**

- Favoriser la mise en place et la mise en œuvre de dispositifs visant la sécurité des personnes.
- Rendre plus lisibles la situation et le rôle des personnes ressources.
- Favoriser leur mise en réseau.

Contenu :

- Le rôle et les prérogatives des autorités territoriales.
- Le rôle du chef d'établissement et du gestionnaire au niveau de l'établissement.
- L'articulation entre les différents intervenants sur la scène des risques majeurs.
- L'action en académie : les dispositifs, les modules de formation, les supports pédagogiques existants.
- La prise en compte de la dimension pédagogique dans le traitement des risques majeurs.

Public cible :

- Agents chargés d'inspection en hygiène et sécurité.
- Correspondants sécurité, académiques et départementaux, en charge des risques majeurs.
- Coordonnateurs risques majeurs éducation.
- ACOMO académiques.
- Ingénieurs hygiène et sécurité enseignement supérieur, IUFM.
- Inspecteurs hygiène et sécurité du ministère de l'agriculture.

Forme/Modalités : présentiel

Responsable pédagogique : Pierre Cammarata, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).

Nombre de participants : 320

Durée en heures : 12

Session

Dates : 28 et 29 janvier 2003

Lieu : ministère de l'écologie et du développement durable - Paris

IDENTIFIANT :
02NDFP0060**PRÉVENTION DES DÉPENDANCES : ANIMATION DU RÉSEAU****Objectifs du dispositif :**

Un dispositif en copilotage DPATE/DESCO/MILDT a été mis en œuvre et réalisé dans le cadre du programme national de pilotage 2000-2001, il était constitué par :

- un séminaire à l'adresse de coordonnateurs académiques et de responsables de formation en juin 2001 visant l'implication des instances académiques ;
- un stage de formation de personnes ressources ayant pour objectif la constitution d'un maillage national avec des représentants de l'ensemble des départements ;
- une publication dans la collection repères du CNDP de la brochure "Lutte contre la drogue et prévention des dépendances. Vers un dispositif en réseau".

Il s'agit de rendre encore plus opératoire le concours apporté par les personnes ressources, en renforçant les compétences des agents formés, en accompagnant le développement d'actions de prévention précoce, en donnant aux acteurs les moyens de répondre aux différentes situations générées par les comportements de dépendance.

Pilotes :

- direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels ;
- direction de l'enseignement scolaire ;
- Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 14 mars 2003.

Nombre de places : 230

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques :**

- Renforcer les capacités de ces personnels en vue de l'exercice de leurs fonctions, en référence au document élaboré en décembre (compétences des personnes ressources).
- Mettre en œuvre le principe d'un travail en partenariat inscrit dans un territoire et favoriser la constitution d'un réseau susceptible de répondre aux orientations interministérielles en matière de prévention des dépendances.

Contenu :

- Connaissance des orientations gouvernementales en matière de prévention des dépendances.
- Bilan de l'action des personnes ressources et état de leurs pratiques.
- Connaissance des outils d'accompagnement des pratiques des acteurs de terrain.
- Connaissance des partenaires.

Public cible :

- Personnes ressources départementales.
 - Un coordonnateur académique de CESC.
- Seront retenues prioritairement les personnes ressources désignées par les inspecteurs d'académie.

Forme/Modalités : présentiel

Responsable pédagogique : Pierre Cammarata, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).

Nombre de participants : 230 personnes (2 personnes ressources par département et 1 coordonnateur académique de CESC).

Durée en heures : 18

Session

•Groupe 1 :

Dates : du 4 au 6 juin 2003

Lieu : sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

•Groupe 2 :

Dates : du 16 au 18 juin 2003

Lieu : sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

**IDENTIFIANT :
02NDFP0061****HYGIÈNE ET SÉCURITÉ EN ACADÉMIE : FORMATION ET DISPOSITIFS****Objectifs du dispositif :**

Depuis leur nomination et à la suite de leur formation initiale, les IHS ont bénéficié d'actions de formation dont les objectifs ont été essentiellement de renforcer leurs capacités professionnelles et d'accompagner, à travers eux, le développement des dispositifs et actions en matière d'hygiène et sécurité dans les académies.

Le séminaire annuel des IHS est l'occasion de faire un point sur le travail engagé en académie et de contribuer à l'harmonisation des modalités et des outils mis en forme par ces personnels dans le cadre de leurs fonctions.

Pilotes :

- direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels ;
- inspection générale d'administration de l'éducation nationale ;
- inspection générale de l'éducation nationale.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 14 mars.

Nombre de places : 30

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques :**

- Analyser l'état de l'information et la formation des personnels d'encadrement en matière d'hygiène et sécurité.
- Faire le point sur les missions de l'IHS et leur mise en œuvre.

Contenu :

- Les champs de compétence des agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité : quelle évolution 5 ans après ?
- L'inspection, de sa conception à sa mise en œuvre.
- Le rapport d'activité : finalité, forme, contenu.
- L'information et la formation des personnels d'encadrement : évolutions de la situation, perspectives.

Public cible : agents chargés d'inspection en hygiène et sécurité.

Forme/Modalités : présentiel

Responsable pédagogique : Pierre Cammarata, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 18

Session

Dates : du 21 au 23 mai 2003

Lieu : sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

INGÉNIERIE DE FORMATION

IDENTIFIANT :
02NDFP0062

PROGRAMME FODAD : Animer, former, apprendre : une autre approche de l'ingénierie centrée sur l'accompagnement et l'utilisation des technologies d'information et de communication

Objectifs du dispositif :

- Construire au niveau national, en travail collectif, des services qui intégreront des dispositifs locaux d'animation ou de formation utilisant les technologies d'information et de communication, centrés sur l'accompagnement et la complémentarité distance/présence.
- Développer des compétences professionnelles individuelles et collectives dans le domaine de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique.

Pilote : Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels.

Campagne d'inscription : procédure spécifique pour les candidatures en académie.
(cf. page 47 : Modalités de candidatures et d'inscription aux dispositifs du PNP).

Nombre de places : 75

Durée moyenne estimée : 9 jours

MODULE 1 : PERSONNES-RESSOURCES ACADÉMIQUES

Objectifs pédagogiques :

Professionnaliser des personnes-ressources académiques sur la conception et/ou l'accompagnement de dispositifs d'animation ou de formation, utilisant des technologies d'information et de communication centrées sur l'accompagnement et associant distance et présence.

Contenu :

- Conduite de projet, animation d'équipe.
- Ingénierie de formation et ingénierie pédagogique dans le cadre de l'utilisation des technologies d'information et de communication.
- Accompagnement et individualisation de la formation.
- Environnements numériques d'animation ou de formation.

Public cible : Formateurs et responsables de formation

Prérequis du public : Les stagiaires sont (ou peuvent devenir) chargés de mission académiques dans le domaine des nouvelles modalités de formation.

Forme/Modalités : sessions en présentiel et travail à distance en utilisant un site web de travail partagé.

Responsable pédagogique : Jean Duchaine, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).

Module facultatif**Nombre de participants :** 20**Durée en heures :** 20 en présentiel et 12 à distance**Session 1****Dates :** 28 et 29 janvier 2003**Lieu :** sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.**Session 2****Dates :** 17 et 18 juin 2003**Lieu :** sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.**MODULE 2 : LA PRÉPARATION AU CONCOURS D'ADJOINT****Objectifs pédagogiques :**

Permettre à chacune des académies impliquées de mettre en place un dispositif du programme FODAD pour la préparation au concours d'adjoint proposé à un grand nombre de stagiaires. Ce dispositif doit être opérationnel en janvier 2003. Il s'appuiera sur un environnement pédagogique du type d'une plate-forme de formation. Il intégrera tout ou partie des services construits nationalement.

Contenu :

- Ingénierie de formation, ingénierie pédagogique dans le cadre de l'utilisation des technologies d'information et de communication.
- Accompagnement, individualisation des parcours de formation.
- Réalisation en collaboration de ressources partagées et élaboration de services basés sur un environnement pédagogique particulier qui puissent être déclinés en fonction des spécificités locales.

Public cible : Formateurs et responsables de formation des académies qui s'engagent dans la mise en place d'un dispositif de préparation au concours d'adjoint, associant distance et présence et utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Prérequis du public :

- Le module repose sur une formation-action se déroulant sur l'année 2002-2003, un accompagnement des projets et des porteurs de projets et l'utilisation d'un outil web d'animation.
- Les services académiques de formations s'engagent à soutenir les porteurs de projet dans la mise en œuvre.
- Les stagiaires s'engagent à suivre les différentes sessions de la formation-action.

Forme/Modalités : sessions en présentiel et travail à distance en utilisant un site web de travail partagé.

Responsable pédagogique : Jean Duchaine, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).

Module facultatif**Nombre de participants :** 15**Durée en heures :** 20 en présentiel et 15 à distance

Session 1

Dates : 8 et 9 janvier 2003

Lieu : sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

Session 2

Dates : 19 et 20 juin 2003

Lieu : sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

MODULE 3 - PRÉPARATION DU CONCOURS DE SASU

Objectifs pédagogiques :

Permettre à chacune des académies impliquées de mettre en place un dispositif utilisant les technologies d'information et de communication, centré sur l'accompagnement et associant distance et présence. Ce dispositif intégrera tout ou partie des services conçus nationalement, il se mettra en place à la rentrée 2003 selon des scénarios variables, en s'adaptant aux spécificités locales. Les différents dispositifs pourront s'appuyer sur un environnement pédagogique simple, organisé autour du logiciel Quick Place.

Contenu :

- Ingénierie de formation, ingénierie pédagogique dans le cadre de l'utilisation des technologies.
- Accompagnement, individualisation des parcours de formation.
- Réalisation en collaboration de ressources partagées et élaboration de services basés sur un environnement pédagogique particulier qui puissent être déclinés en fonction des spécificités locales.

Public cible : Formateurs et responsables de formation des académies qui s'engagent dans la mise en place d'un dispositif de préparation au concours de SASU, associant distance et présence et utilisant les technologies d'information et de communication.

Prérequis du public :

- Le module repose sur une formation-action se déroulant sur l'année 2002-2003, un accompagnement des projets et des porteurs de projets et l'utilisation d'un outil web d'animation.
- Les services académiques de formation s'engagent à soutenir les porteurs de projet dans la mise en œuvre.
- Les stagiaires s'engagent à suivre les différentes sessions de la formation-action.

Forme/Modalités : sessions en présentiel et travail à distance en utilisant un site web de travail partagé

Responsable pédagogique : Jean Duchaine, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).

Module facultatif

Nombre de participants : 20

Durée en heures : 30 en présentiel et 10 à distance

Session 1**Dates :** 20 et 21 janvier 2003**Lieu :** sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.**Session 2****Dates :** 17 et 18 mars 2003**Lieu :** Paris**Session 3****Dates :** du 10 au 12 juin 2003**Lieu :** sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.**MODULE 4 - ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX GESTIONNAIRES****Objectifs pédagogiques :**

Permettre à chacune des académies impliquées de mettre en place un dispositif pour l'accompagnement des nouveaux gestionnaires.

Ce dispositif doit être opérationnel en septembre 2003. Il pourra s'appuyer sur un environnement pédagogique simple, du type du logiciel Quick Place. Il intégrera tout ou partie des services conçus au niveau national et se mettra en place selon des scénarios variables, en s'adaptant aux spécificités locales.

Contenu :

- Ingénierie de formation, ingénierie pédagogique dans le cadre de l'utilisation des technologies
- Accompagnement, individualisation des parcours de formation
- Réalisation en collaboration de ressources partagées et élaboration de services basés sur un environnement pédagogique particulier qui puissent être déclinés en fonction des spécificités locales.

Public cible : Formateurs et responsables de formation des académies qui s'engagent dans la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des nouveaux gestionnaires, associant distance et présence et utilisant les technologies d'information et de communication.

Prérequis du public :

- Le module repose sur une formation-action se déroulant sur l'année 2002-2003, un accompagnement des projets et des porteurs de projets et l'utilisation d'un outil web d'animation.
- Les services académiques de formation s'engagent à soutenir les porteurs de projet dans la mise en œuvre.
- Les stagiaires s'engagent à suivre les différentes sessions de la formation-action.

Forme/Modalités : sessions en présentiel et travail à distance en utilisant un site web de travail partagé.

Responsable pédagogique : Jean Duchaine, responsable de formation, bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITRF (DPATE D2).

Module facultatif

Nombre de participants : 20

Durée en heures : 40 heures en présentiel, 10 heures à distance.

Session 1

Dates : 14 et 15 janvier 2003

Lieu : sous-direction de la formation des personnels - DPATE - Poitiers.

Session 2

Dates : du 12 au 13 mars 2003

Lieu : Paris

Session 3

Dates : du 2 au 4 juin 2003

Lieu : à déterminer

ADAPTATION À L'EMPLOI

Ces dispositifs ne concernent que les personnels nouvellement nommés à des fonctions spécifiques d'encadrement ou à des emplois dont le nombre restreint ne permet pas une formation académique. Ces regroupements nationaux ont pour objectif de faire acquérir à ces personnels les savoirs et savoir-faire de leur nouvelle fonction et de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques.

Ces formations ne font pas l'objet d'une campagne d'inscription.

Les personnels concernés n'ont pas à faire acte de candidature. Ils seront directement convoqués par le service de formation de leur académie. L'ensemble des informations concernant chaque dispositif leur sera communiqué en temps utile.

Seul, le service de formation de chaque académie concernée doit procéder, en relation avec le responsable de formation de la sous-direction, à cette inscription, avant la date qui lui sera communiquée en temps utile, conformément à la note technique de la dernière page.

Il doit pour cela connaître les noms et coordonnées des personnels nommés dans son académie par l'intermédiaire des services de gestion.

Le tableau suivant indique les personnels concernés et précise les dispositifs, modules ou sessions, programmés et leur identifiant.

INTITULÉ	IDENTIFIANT
Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur À déterminer en fonction des besoins	02NDFP0063
Agents comptables d'établissement public d'enseignement supérieur À déterminer en fonction des besoins	02NDFP0064

RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES DE SERVICE PUBLIC

IDENTIFIANT :
02NDFP0065

RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES DE SERVICE PUBLIC DANS LE CADRE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

Objectifs du dispositif :

Les rencontres interprofessionnelles des services publics vivent leur huitième année. L'expérience conforte ses initiateurs dans l'idée que la confrontation des points de vue de professionnels confirmés et la compréhension de leurs modes d'action respectifs sont de nature à favoriser la mise en synergie des acteurs et la conjonction des moyens nécessaires à l'émergence et à la conduite de projets.

Pilote :

Un comité de pilotage composé de cadres pédagogiques du Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale (Angélique Bogiraud), du Centre national de la fonction publique territoriale (Luc Neel), de l'École nationale de la magistrature (Michel Doumenq), de l'École nationale de la santé publique (Christian Chauvigne), de l'École nationale supérieure de la police (François Molin), de la sous-direction de la formation des personnels du ministère de l'éducation nationale (Mariannick Lecas-Regimbart) et de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Marc-Henri Lazar), a élaboré cette programmation.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 14 mars 2003

Nombre de places : 17 réservées à l'éducation nationale pour un total de 90

Durée moyenne estimée : 9 jours

MODULE 1 : L'ACTION PUBLIQUE FACE AUX PHÉNOMÈNES SECTAIRES

Problématiques et objectifs :

L'action des groupes qualifiés de "sectes" vise principalement des personnes en difficultés, marginalisées ou à protéger. En ce sens, pour y faire face, il y a nécessité de développer des fonctions de vigilance, tant à l'égard de ces publics qu'à l'égard d'une multitude de dispositifs en charge de ces derniers dont l'administration assure le contrôle. Le comportement de ces groupes interfère, par ailleurs, avec de larges pans des diverses législations. Ce contexte conduit, au-delà des services de police et de justice, les différents corps d'agents de l'État et des collectivités territoriales à se mobiliser. C'est dans ces conditions que depuis quelques années se sont développées des politiques publiques sur ce champ.

Cette session aura pour objectifs de présenter moins le phénomène sectaire que ses difficultés à le traiter. C'est qu'en effet ici l'acteur public cherche vainement des solutions spécifiques là où le droit commun et les pratiques classiques peuvent apporter des réponses.

Pour contrer cette dynamique la session procédera d'abord à un recadrage de l'objet. Elle privilégiera des débats à partir d'échanges d'expériences où interviendront des praticiens qui ont été en charge de ce type de dossier.

L'intérêt d'un travail en partenariat sera analysé afin de repérer les différentes compétences susceptibles d'être mobilisées pour dépasser les limites actuelles du traitement de ces affaires.

Prérequis du public :

Cadres des services pénitentiaires, commissaires de police, cadres des services de l'État, de la santé et de l'action sociale, personnels d'encadrement de l'éducation nationale, cadres des collectivités territoriales, magistrats, cadres des services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : Nathalie Robichon, École nationale d'application des cadres territoriaux.

Module facultatif

Nombre de participants : 6 pour l'éducation nationale

Durée en heures : 18

Dates : du 12 au 14 mai 2003

Lieu : École Nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT), rue du Nid de pie, BP 2020, 49016 Angers.

MODULE 2 : L'ACTION PUBLIQUE ET LES FAMILLES EN GRANDE DÉTRESSE

Problématiques et objectifs :

L'extension de la précarité dans la famille, le travail, et le logement, des inégalités sociales qui se sont accrues avec des poches de pauvreté endémique, induisent des formes durables d'exclusion. La situation d'exclusion qui concentre les effets extrêmes de la précarité ou de la pauvreté se caractérise par la simultanéité de trois dimensions :

- un cumul de plusieurs situations objectives de privation et de relégation ;
- un rapport social symbolique "négatif" ;
- une rupture des liens sociaux traditionnels qui opère un déclassé social.

Dès lors l'action publique doit permettre :

- de mettre en place une véritable veille sociale permettant d'agir le plus précocement possible ;
- d'intervenir précocement dans les processus évolutifs de certaines situations ;
- de mettre en place un accompagnement social individualisé.

Dans ce contexte, le séminaire aura pour objectifs essentiels :

- de circonscrire la notion de famille en grande détresse en caractérisant les faisceaux de causes conduisant à cette situation et en identifiant les points communs des populations touchées ;
- d'identifier les différents acteurs en situant la fonction de chaque partenaire et ses possibilités d'action dans le cadre de projets d'intervention ;
- de repérer les conditions de mise en œuvre de projets partenariaux dans le cadre de politiques publiques.

Prérequis du public : Cadres des services pénitentiaires, commissaires de police, cadres des services de l'État, de la santé et de l'action sociale, personnels d'encadrement de l'éducation nationale, cadres des collectivités territoriales, magistrats, cadres des services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : sous-direction de la formation des personnels.

Module facultatif

Nombre de participants : 5 pour l'éducation nationale

Durée en heures : 18

Dates : du 19 au 21 mai 2003

Lieu : sous-direction de la formation des personnels, DPATE (Poitiers)

MODULE 3 : DÉLINQUANCE SEXUELLE : AUTEUR ET VICTIME**Problématiques et objectifs :**

Il n'est pas de question de société à l'actualité aussi brûlante que celle de la délinquance sexuelle : du crime sexuel en série à la délinquance sexuelle "au quotidien", longtemps tue et aujourd'hui sous le feu des projecteurs ...

La pédophilie et les comportements incestueux cessent d'être un phénomène tabou et engendrent une véritable réflexion sur la prise en compte de la parole de l'enfant par l'adulte. Les phénomènes de harcèlement sexuel sur le lieu de travail sont désormais reconnus comme délictuels et cessent d'être ignorés.

Ces "affaires", au-delà de l'émotion qu'elles soulèvent dans l'opinion publique, interrogent les professionnels sur le volet prise en charge, sanction et "traitement" de ces comportements déviants, mais aussi sur la mission de sécurité et de protection de la société, sur la dignité de l'homme.

Elles renvoient aussi aux missions de prévention, de signalement de chacun des acteurs sociaux confrontés au phénomène.

La question de la prise en compte des victimes touche chacune des institutions et fait l'objet d'une attention accrue des autorités publiques.

Peut-on "soigner" les délinquants sexuels ?

Comment adapter la sanction à l'acte ?

Comment éviter la récidive, quel suivi en milieu ouvert ?

Comment protéger les victimes, comment les aider à vivre après ?

Peut-on s'inspirer de modèles étrangers préconisant une prise en charge des auteurs axée sur la mesure de la prévention de la récidive ?

Sans prétendre répondre de façon exhaustive à ces questions, le séminaire aura pour objectifs :

- d'identifier le phénomène et ses caractéristiques de façon globale ;
- d'identifier les rôles et champs d'interventions professionnels des acteurs publics ;
- de repérer les conditions d'articulations des politiques partenariales dans une optique de prévention et de prise en charge ;
- de tracer les perspectives d'évolution de ces dispositifs au regard de l'ampleur du phénomène et des réponses que les professionnels tentent aujourd'hui d'apporter.

Prérequis du public : cadres des collectivités territoriales ; commissaires de police ; cadres des directions des affaires sanitaires et sociales ; personnels d'inspection et de direction de l'éducation nationale ; cadres des services de l'inspection du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : Nadège Grille, adjointe à la responsable de la sous-direction de la formation continue de l'ENAP.

Module facultatif

Nombre de participants : 6 pour l'éducation nationale.

Durée en heures : 18

Dates : du 10 au 12 juin 2003

Lieu : École nationale d'administration pénitentiaire, 440 avenue Michel Serre, 47000 Agen.

ACTIONS DE FORMATION “HAUTES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE” DESTINÉES AUX PERSONNELS INFORMATIENS DES SERVICES ACADÉMIQUES ET DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Chaque année, la sous-direction du pilotage de l'informatique (bureau DA A3) propose des actions de formation “hautes technologies de l'informatique” organisées au niveau national à l'attention des personnels informaticiens des services académiques et de l'administration centrale.

Le programme national de pilotage pour les actions organisées par la SDPI (DA A3) est accessible, au travers d'une application GAIA spécifique, à l'adresse : www.orion.education.fr/da-a3

L'application GAIA permet la consultation des dispositifs de formation proposés pour une campagne considérée, notamment celle des programmes, contenus et prérequis spécifiques à une action. La préinscription individuelle du stagiaire aux sessions de formations souhaitées et une validation par le niveau hiérarchique supérieur s'effectuent également au travers de l'application GAIA. En fonction du nombre des inscrits, la SDPI se réserve la possibilité d'organiser des sessions complémentaires ou d'en supprimer.

En cas de nouvelles sessions, les dates retenues seront alors communiquées en temps utile aux personnes concernées.

Les actions proposées figurent ici pour information. Pour le second trimestre, de nouvelles actions de formations pourront être programmées en complément de celles présentées au PNP DA-SDPI, elles feront l'objet d'une information spécifique à destination des services académiques.

Les actions proposées chaque année se déclinent en 2 catégories :

Les séminaires et journées techniques

Les séminaires et conférences techniques sont organisées à l'attention des chefs de centre informatique et des responsables des équipes nationales, elles ont pour objectif le perfectionnement professionnel et l'accompagnement à l'évolution technologique.

Les journées techniques s'adressent à des publics définis selon la nature du regroupement avec pour objectif de sensibiliser aux technologies “pointues” et à leurs impacts sur les systèmes.

Les stages de formation

Ces sessions de formation répondent aux besoins d'accompagnement à la mise en œuvre dans les services des différentes composantes

techniques et logicielles des systèmes d'information. Elles s'inscrivent dans les axes de progrès définis dans le Schéma Stratégique des Systèmes d'information et des Télécommunications (S3IT).

Le dispositif mis en place s'attache dans tous les cas où cela est possible à rapprocher la formation de l'intéressé. Ainsi, lorsque la demande académique est suffisante (plus de 8 personnes souhaitant participer à une même action de formation), et que les

contraintes logistiques le permettent, des sessions pourront être organisées localement. Ces actions ne figureront pas au PNP et seront programmées conjointement avec le service.

Il n'en reste pas moins que la spécificité de l'informatique, le haut niveau de technicité de ces formations, et le nombre limité de spécialistes par domaine et par services nécessite qu'une grande partie de ces actions se déroulent chez les prestataires en région parisienne.

LES SÉMINAIRES ET LES JOURNÉES TECHNIQUES

Les journées techniques

Les journées Système et Réseau (J'SR)

90 places lors de chaque regroupement des ingénieurs systèmes et ingénieurs réseaux des académies : 12 et 13 décembre 2002 à Paris et 4 et 5 juin 2003 en région.

Regroupement des responsables des CDTI

100 places lors de chaque journée de regroupement interacadémique
27 novembre et début décembre 2002 à Paris.

Thèmes : la i-architecture, la visioconférence sous IP

Les journées CRIA

100 places (2 ou 3 personnes par académie), du 4 au 6 décembre 2002 à Orléans-Tours.

Thème : la sécurité informatique

J'DEV Les Journées des équipes nationales de DEVeloppement

60 places (les chefs de projets et développeurs des équipes nationales de développement), les 12 et 13 mars 2003

Thèmes : les normes de développement (Java, EJB,...), sécurisation des applications

J'DIFF Les journées des équipes nationales de DIFFusion

60 places (les chefs de projets et les membres des équipes nationales de diffusion), 5 et 6 février 2003 à Paris

Thèmes : la formation non présentielle, e-learning, outils d'auto-formation, ...

Les séminaires et conférences

Séminaire résidentiel de 4 jours à destination des chefs de centre et des responsables des équipes nationales de développement et de diffusion (100 personnes), du 14 au 17 octobre 2002.

Thème : les tendances de l'informatique

Conférences "technologies et management"

5 places pour chaque journée à Paris pour les chefs de centre (CATI et CDTI).
2003 : 15 janvier, 26 février, 19 mars, 23 avril, 14 mai, 18 juin, 2 juillet, 10 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 17 décembre.

LES SESSIONS DE FORMATION

SESSION DE FORMATION

ADMINISTRATION DES SYSTÈMES LINUX

Modules proposés : administration de base, administration avancée et expert Linux.

Nombre de participants : 12 places à chaque session

Public : administrateurs Linux

Durée en jours : 5 jours

Date des sessions :

- Administration de base : 16-20 septembre, 2-6 décembre.
- Administration avancée : 15-18 octobre, 10-13 décembre.
- Expert Linux : 9-13 décembre, 20-24 janvier, 27-31 janvier, 3 au 7 février, 10-14 février.

Lieu : Paris

SESSION DE FORMATION

RÉSEAUX

Modules proposés : administration réseau et sécurité, architecture protocoles et configuration, mise en œuvre d'un firewall.

Nombre de participants : 12 places à chaque session.

Public : ingénieurs systèmes et réseaux

Durée en jours : 2 ou 5 jours selon le module

Date des sessions :

- Administration réseau et sécurité : 3-4 février, 31 mars -1er avril.
- Architecture protocoles et configuration : 13-17 janvier.
- Mise en œuvre d'un firewall : 5-6 février, 2-3 avril.

Lieu : Paris

SESSION DE FORMATION

GESTIONNAIRE DE SITE WEB

Modules proposés : Conception de site HTML , Internet/Intranet : design, ergonomie.

Nombre de participants : 12 places à chaque session.

Public : développeurs des équipes nationales.

Durée en jours : 1 à 5 jours selon les modules

Date des sessions :

- Conception de site HTML : 14-15 janvier, 4-5 février
- Internet/Intranet : design, ergonomie : 22-23 janvier, 4-5 février

Lieu : Paris

SESSION DE FORMATION

LANGAGES DE DÉVELOPPEMENT

Modules proposés : Introduction à la programmation objet, introduction à la programmation Java, Développeurs Java, Java : architecture objets distribuées, analyse et conception avec UML.

Nombre de participants : 12 places à chaque session.

Public : développeurs des équipes nationales.

Durée en jours : 1 à 5 jours selon les modules

Date des sessions :

- Introduction à la programmation objet : 7, 9, 14 janvier, 12, 13, 14, 20 mai.
- Introduction à la programmation Java : 20-24 janvier, 17-21 mars.
- Développeurs Java : 27-31 janvier, 24-28 mars.
- Java : architecture objets distribuées : 15-15 mai.
- Analyse et conception avec UML : 20-23 janvier.

Lieu : Paris

SESSION DE FORMATION

INFORMIX

Modules proposés : Formation générique Informix ; conception, langage SQL et administration de bases de données Informix Dynamic Server ; administration du système et architecture de Informix Dynamic Server ; administration du système et administration de bases de données Informix Dynamic Server ; administration de bases de données Informix Dynamic Server pour Business Objects.

Nombre de participants : 12 places à chaque session.

Public : administrateurs de base données.

Durée en jours : 5 jours

Date des sessions :

- Formation générique : Informix 9-13 septembre, 20-24 janvier 2003.
- Conception, langage SQL et administration de bases de données IDS : 23-27 septembre.
- Administration du système et architecture de IDS : 7-11 octobre, 18-22 novembre, 3-7 février.
- Administration du système et administration de bases de données IDS : 2-6 décembre.
- Administration de bases de données IDS pour B.O. : 12-13 novembre, 14-15 novembre.

Lieu : Paris

SESSION DE FORMATION

ADMINISTRATION UNIX

Modules proposés : Administration des systèmes UNIX (AIX), administration avancée des systèmes UNIX (AIX)

Nombre de participants : 12 places à chaque session

Public : administrateurs UNIX

Durée en jours : 3 jours

Date des sessions :

- Administration des systèmes UNIX (AIX) : 6-8 janvier, 27-29 janvier, 3-5 février, 10-12 mars, 24-26 mars, 12-14 mai.

- Administration avancée des systèmes UNIX : 20-22 janvier, 17-19 mars, 2-4 avril, 26-28 mai.

Lieu : Paris

SESSION DE FORMATION

MÉTHODOLOGIE DE TESTS DE CHARGE

Modules proposés : Test de performances, loadrunner concept de base, load runner avancé.

Nombre de participants : 10 places à chaque session.

Public : chefs de projet et développeurs des équipes nationales.

Durée en jours : 3 jours

Date des sessions :

3 sessions en janvier et 3 sessions en mars (dates à confirmer).

Lieu : Paris

PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE 2002-2003

Rappel : actions programmées pour le 2^{ème} semestre 2002

LA GESTION QUALITATIVE DES RESSOURCES HUMAINES

Séminaires

Administration en réseau et GRH de proximité
Pratiques de diagnostic et de remédiation à l'adaptation à l'emploi

Formations de personnes et d'équipes ressources

Réseau des directeurs des relations et ressources humaines
Professionnalisation des documentalistes des services académiques de formation
Formation des maîtres de stages des médecins de l'éducation nationale stagiaires

Regroupements nationaux : adaptation à l'emploi et développement des compétences professionnelles

- IA-IPR détachés dans un emploi d'IA DSDEN.
- IA-IPR détachés dans un emploi d'adjoint d'IA DSDEN.
- IA-IPR établissement et vie scolaire recrutés sur liste d'aptitude.
- IA-IPR disciplinaires recrutés sur liste d'aptitude.
- Inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré recrutés sur liste d'aptitude en 2001.
- Inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré recrutés sur liste d'aptitude en 2002.

- IEN-IO recrutés sur liste d'aptitude.
- IEN-enseignement technique/enseignement général recrutés sur liste d'aptitude.
- IEN nommés sur un poste administratif et financier en apprentissage.
- IEN nommés sur un poste de formation continue.
- IEN conseillers d'un inspecteur d'académie nommé en 2002.
- Directeurs de CIO nommés au 1er septembre 2001
- Directeurs de CIO nommés au 1er septembre 2002.
- Secrétaires généraux d'académie et secrétaires généraux d'académie adjoints.
- Secrétaires généraux d'inspection académique.
- CASU nommés sur liste d'aptitude au 1^{er} septembre 2002.
- Conseillers auprès d'un recteur : DAET, DAFCO, CSAIO.
- Directeurs des ressources et relations humaines.
- Chefs de DOS et DPE.
- Formation à la prise de fonction d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
- Conseillers techniques de service médical, infirmier ou social dans les services académiques ou départementaux.
- Techniciens de l'éducation nationale.
- Chargés de documentation des services académiques de formation des personnels.

- Agents des services des pensions et des validations de services auxiliaires.

Stages hygiène et sécurité de l'enseignement supérieur

Formation des fonctionnels en hygiène et sécurité des établissements d'enseignement supérieur et des grands établissements.

Gestion des déchets.

Le risque chimique et la manipulation des génotoxiques en laboratoire de recherche.

Les risques biologiques en laboratoire de recherche.

Perfectionnement en radioprotection.

Universités d'automne de l'enseignement supérieur

Risques spécifiques et généraux en laboratoire de chimie et biologie.

La gestion des déchets.

Initiation à la cryogénie niveau technicien.

Électrophorèse bidimensionnelle haute résolution appliquée à la protéomique.

Microscopie électronique à balayage et microanalyse X.

Institut national polytechnique de Grenoble.

Biologie moléculaire - initiation théorique et expérimentale.

Perfectionnement sur les techniques de la coupe et initiation à la programmation de machines à commandes numériques.

Choix du procédé et maîtrise de soudage.

École nationale supérieure des arts et métiers de Bordeaux.

Prototypage rapide, moulage à la cire perdue.

Interfaçage d'appareils de mesure (liaison RS 232, VBA sous Excel).

Capteurs - instrumentation.

Institut universitaire de technologie de Saint-Nazaire.

Instrumentation sous LabView : pilotage d'appareils de mesures soit avec la liaison RS 232, soit avec la liaison IEE.

Programmation graphique et dialogue PC/Instruments : introduction aux logiciels Labview et HpVee.

CAO : Perfectionnement : 3D et Internet -

Option A : Autocad 2000i ou 2002 - Option B : Mechanical Desktop 6.

Administration UNIX (Linux).

Installation, configuration et sécurisation de postes de travail avec le système d'exploitation libre Linux.

Maintenance matérielle et logicielle d'un poste informatique.

Technicien réseau.

Optimisation d'un site Web (images, animations, dhtml).

Développer un module multimédia pour l'apprentissage en ligne.

Création et gestion d'un support d'enseignement en formation ouverte et à distance

LES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Sessions de formation de l'encadrement supérieur de l'enseignement supérieur

De nouvelles règles pour de nouvelles technologies :

- gestion de l'information : internet et les droits applicables.

- gestion de l'innovation : les techniques de protection.

Systèmes d'information et stratégies de communication des établissements.

Gestion et conservation de la documentation administrative et des archives vivantes dans le contexte des nouvelles technologies.

LA MISE EN PLACE DES RÉFORMES DANS LES LYCÉES, LES COLLÈGES ET LES ÉCOLES

Séminaires

Groupement d'intérêt public (GIP) formation continue et insertion professionnelle

Formation de personnes et d'équipes ressources

Formation des CTSS de recteurs à la méthodologie de l'observation sociale

LE RENFORCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Séminaires

L'inspection de philosophie et les nouveaux auteurs présents dans les programmes.

Gérer les moyens et les personnels des établissements privés sous contrat.

Regroupement des personnels de direction rentrant en France métropolitaine.

Formation de personnes et d'équipes ressources

Regroupement des responsables des services des pensions enseignement supérieur

Rencontres interprofessionnelles de service public

L'aide aux victimes.

Fonction d'inspection : entre évolution des modalités d'intervention publique et évolution des exigences du public.

Sécurité et partenariat.

L'évaluation de l'action publique territorialisée.

La qualité : une démarche au service de la modernisation de l'action publique.

Sessions de formation de l'encadrement supérieur de l'enseignement supérieur

Pratique de la gestion des ressources humaines : entretien dévaluation ou entretien professionnel individuel.

Gestion des ressources humaines : aspects

juridiques de la gestion des personnels contractuels.

Stratégies et pratiques de la communauté universitaire.

Responsabilités et assurances.

Les impacts de la loi sur l'innovation : organisation, gestion financière et fiscale, gestion des personnels.

Les enjeux de la propriété industrielle.

De la maîtrise d'ouvrage immobilière.

Ingénierie optimale.

Dispositions réglementaires, code des marchés publics, jurisprudence.

Montages envisagés avec leur problématique et les solutions proposées.

Marchés publics.

Le nouveau code des marchés publics et son application.

Seuils, avenants, transactions.

Évolution juridique des marchés publics : droit communautaire, concurrence...

La mise en place des ECTS : impacts sur la gestion des études et la gestion de la scolarité.

Universités d'automne de l'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur et les grands établissements face aux risques technologiques et/ou naturels majeurs.

Initier une démarche qualité dans un laboratoire.

Imprimerie/Reprographie : management stratégique, concepts, outils, démarche qualité.

Les relations internationales : enjeu décisif pour les universités de la communauté européenne.

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION AUX DISPOSITIFS DU PNP

Note technique à l'attention des candidats

Ce programme national de pilotage est constitué de dispositifs qui comprennent chacun un ou plusieurs modules, conformément à la lettre de cadrage du 23 décembre 1999. La candidature se fait sur le dispositif, puis sur les modules. Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement celle concernant tous les modules obligatoires. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module.

- **facultatifs** : le candidat choisit de participer au(x) module(s) du dispositif qui correspond(ent) à ses attentes.

Les candidatures sont à transmettre au rectorat de l'académie d'exercice, à l'attention du responsable du service académique de formation (CAFA ou structure académique équivalente). Elles sont à établir à l'aide du formulaire joint (une fiche par candidature et par dispositif).

Ces candidatures doivent être effectuées selon le calendrier suivant :

- dispositifs commençant **en janvier ou février 2003** : une procédure spécifique pour les candidatures a été mise en place et portée à la connaissance des services académiques de formation.

- dispositifs commençant en mars ou avril 2003 : **avant le 15 janvier 2003 inclus.**

- dispositifs commençant en mai ou juin 2003 : **avant le 14 mars 2003 inclus.**

À la rubrique **Campagne d'inscription**

- Les dispositifs commençant en janvier ou février 2003 portent la mention :

"procédure spécifique pour les candidatures en académie"

- les autres dispositifs portent la mention :

"candidatures en académie avant le (rappel de la date correspondante)"

- Les dispositifs pour lesquels il n'y a pas à faire acte de candidature sont mentionnés :

"sans candidature"

Les services rectoraux concernés recueillent l'ensemble des candidatures à partir desquelles le recteur établit une liste hiérarchisée, et fait procéder aux inscriptions sous Intranet.

Les listes définitives des participants aux dispositifs de formation du PNP sont arrêtées par la Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Les services de formation de l'académie d'origine du candidat retenu lui délivreront un ordre de mission.

Toute personne dont la candidature à un dispositif de formation du PNP a été retenue et qui ne peut pas y participer, quel que soit le motif, prévendra le rectorat concerné le plus tôt possible, afin que l'administration centrale soit en mesure de procéder à son remplacement.

FICHE DE CANDIDATURE À UN DISPOSITIF DU PNP

(une fiche par candidature)

Monsieur Madame Mademoiselle

Formateur OUI NON

Nom : Prénom :

Adresse administrative :
.....
.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax : Mél :

Corps/Grade :

Discipline :

Fonction :

Candidature au dispositif de formation :

Identifiant :

Intitulé :

.....

Dates :

Lieu :

À ne renseigner que pour la candidature à des dispositifs comportant plusieurs modules :

Inscription à tous les modules

ou

au(x) module(s) suivant(s) :

Intitulé :

Intitulé :

Intitulé :

Pour mémoire, autres candidatures à des dispositifs de formation du PNP de la DPATE :

Identifiant :

Identifiant :

Identifiant :

Avis du supérieur hiérarchique :

Note technique à l'attention des services académiques de formation

Le candidat doit être inscrit au dispositif choisi. On doit ensuite sélectionner les modules sur lesquels il s'est positionné. Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement la candidature à tous les modules. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module.

- **facultatifs** : l'inscription est fonction du choix du candidat.

Seuls sont ouverts à candidature les dispositifs portant, à la rubrique Campagne d'inscription (3ème rubrique du dispositif), la mention :

“candidatures en académie avant le (rappel de la date correspondante)”

Attention, “sans candidature” ne signifie pas sans inscription

Les dispositifs de formation “d'adaptation à l'emploi” ou ceux portant la mention “sans candidature”, font l'objet d'une inscription directe par le service de formation académique à partir des informations qu'il doit obtenir auprès des

services concernés de son académie ou du responsable de formation de la Sous direction.

L'inscription des candidats se fait impérativement sur le serveur Intranet du PNP, accessible à l'adresse suivante :

<http://tage.ac-orleans-tours.fr/nnpaca>

Seuls les services académiques de formation des personnels de l'éducation nationale peuvent accéder à ce site, grâce au nom d'utilisateur et au mot de passe qui leur ont été communiqués en avril 2000.

Ces références ne doivent pas être diffusées.

L'inscription des candidats se fait sur liste principale limitée au nombre de places offertes à votre académie et qui est affiché sur l'écran.

La date butoir pour chaque campagne d'inscription passée, aucune saisie, modification ou annulation n'est possible. Seule la consultation des candidatures est accessible.

Plusieurs périodes d'inscription sont prévues ; elles sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

INTITULÉ DE LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION	PÉRIODES D'INSCRIPTION PAR LE SERVICE	PÉRIODES DE CONSULTATION DES CANDIDATURES RETENUES
Procédure spécifique pour les candidatures en académie ou sans candidature (dispositifs commençant en janvier ou février 2003)	2 décembre 2002 au 17 décembre 2002	À partir du 19 décembre 2002
Candidatures en académie avant le 15 janvier 2003 ou sans candidature (dispositifs commençant en mars ou avril)	2 décembre 2002 au 24 janvier 2003	À partir du 29 janvier 2003
Candidatures en académie avant le 14 mars 2003 ou sans candidature (dispositifs commençant en mai ou juin)	2 décembre 2002 au 25 mars 2003	À partir du 31 mars 2003
Adaptation à l'emploi (sans candidature)	Les dates seront précisées en fonction du calendrier de ces dispositifs	